
SAS AMBULANCE AGREEE ASSISTANCE 84

Société par Actions Simplifiée

Capital : 20.000,00 €

Siège social : 2 rue de l'ancienne Tannerie – 84000 AVIGNON

RCS AUBENAS N° 521 359 216

°+°+°+°+°+°+°+°+°+°+°+°+°

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES

**Le SEPT JUIN DEUX MILLE DIX
A DIX NEUF HEURES**

A AVIGNON (84000), 2 rue de l'ancienne Tannerie, au siège social de la Société, s'est réuni spontanément l'ensemble des associés de la SAS AMBULANCE AGREEE ASSISTANCE 84,

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick RENOUARD.

Le quorum étant atteint, les membres peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote.

Lecture est donnée de l'ordre du jour inclus en ces termes dans la lettre recommandée adressée aux associés.

ORDRE DU JOUR

Le Président déclare qu'il est possible conformément à la loi de procéder à la modification du siège social.

Le Président ouvre la discussion.

Après un échange de vue, les associés ont décidé de modifier le siège social à savoir : 48300 LANGOGNE – La Maison du lac 28 route de la Tuilerie.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le président.

Mr Patrick RENOUARD

